PROCES-VERBAL DÉTAILLÉ DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le mercredi 21 septembre 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mmes BÉNIÉ, BOSSAVIE, BROSSEL, M. DAGNAUD, Mmes FERAY, FLOCH, FUCHS, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes JEMNI, KERBOUA, M. LAMBEY, Mme LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mme MERZI, MM. NORDMAN, PILARTZ, Mmes TIMSIT, TOUBIANA

Ont donné pouvoir pour les représenter :
M. BITTAN à Mme LE GOUVELLO, M. BORTOT à M. GILLET, M. CHAOUAT à M. AHOUDIAN, M. CHICHE à Mme JEMNI, Mme DEMBAK à Mme TIMSIT, Mme FILOCHE à Mme FLOCH, Mme GAUTREAU à M. DAGNAUD, Mme GUY à Mme MERZI, Mme JACOBS à Mme FUCHS, Mme KONÉ à M. PILARTZ, Mme NAGET à Mme AUSTIN, Mme SOUMARÉ à Mme BOSSAVIE, M. SERFATI à Mme TOUBIANA, M. THÉBAULT à Mme BROSSEL, Mme TOLEDANO à Mme KERBOUA, M. WANG à M. GOLCZYK

Absent excusé :

M. NAWROCKI

Secrétaire de séance : Mme Alice TIMSIT

M. MANTE est arrivé au point 10 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté les points de 1 à 9.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte. Il précise que le dernier vœu de l'ordre du jour, déposé par les élus écologistes, a fait l'objet d'amendements

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1 D192022046 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 27 septembre 2022

M. DAGNAUD propose à Mme Alice TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2 D192022047 : Adoption compte rendu du 22 juin 2022

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. Communication relative à la rentrée scolaire dans le 19ème arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI

Mme MERZI présente la traditionnelle communication de rentrée. Cette rentrée scolaire a été globalement « maîtrisée » (y compris par le recours à un certain nombre d'expédients, comme le recrutement précipité d'enseignants contractuels peu formés). Cependant, l'année scolaire pourrait faire rapidement apparaître des fragilités préoccupantes, notamment quand il s'agira de pourvoir à des absences en cours d'année.
Il faut noter, dans le 19e, une belle stabilité des équipes, avec néanmoins quelques mouvements de personnels de directions d'école (7 nouvelles nominations et 3 mouvements internes) dans le 1er degré et 2 nouveaux principaux de collèges (Edgar Varèse et George Brassens). Avec Monsieur le Maire, la Mairie a déjà reçu les 73 Directrices et Directeurs d'école la semaine dernière, pour partager une première évaluation de cette rentrée, et démarrer les visites d'écoles et de collèges.

Concernant les baisses d'effectif, le ralentissement marque peut-être une exception à Paris. Sur le premier degré, le total est de 11 378 élèves, soit 500 élèves de moins par rapport à l'année dernière (11 881), et pourrait amorcer un « plateau » dans la baisse marquée des effectifs constatée à Paris depuis de nombreuses années. Il faut tout de même rester attentif, dans l'attente de consolidation sur les effectifs du 2nd degré qui pourraient connaître un recul mécanique sur cette rentrée scolaire.

Cette rentrée scolaire a été précédée d'un été actif dans les établissements :

- les offres de loisirs enfants (entre 1 500 et 2 300 enfants accueillis) et collégiens (G. Budé) ont accueilli près d'une centaine d'adolescents en juillet et en août ; plusieurs séjours complets proposés par la CASPE 19 et la Caisse des Écoles du 19e (l'adjointe à l'éducation a eu plaisir à visiter).

- la poursuite des travaux dans les établissements scolaires avec près de 9,315 millions d'euros investis sur l'année (dont 5,5 millions cet été), avec des petits, moyens ou gros chantiers indispensables pour accompagner le retour des équipes et des élèves : études préalables, travaux de sécurisation, d'étanchéité, de chaufferie, de rénovation énergétique, du bâti et/ou des locaux scolaires ou péri et restauration scolaire, plan de rénovation des sanitaires, accessibilité, budget participatif...

Le bilan de cet été compte plusieurs très belles réalisations, comme les Cours Oasis sur l'école élémentaire 9 rue Tandou ou l'école maternelle Brunet, ainsi que certains gros chantiers phasés, notamment dans le groupe scolaire Eugénie Cotton ou le groupe scolaire Romainville.

Cette rentrée scolaire marque également la poursuite du déploiement des « Rues aux écoles » piloté avec Halima Jemni, Première adjointe au Maire, afin d'accompagner la sécurisation des abords, apaiser les espaces et réduire les pollutions sonores et de l'air, sur les secteurs Pailleron/Bergson et Girard/Tandou.

Cette rentrée scolaire s'effectue dans un environnement perturbé par les conséquences économiques et logistiques de la guerre en Ukraine, la sécheresse qui pénalise certaines productions alimentaires et une inflation record, qui se traduisent par des tensions sur les approvisionnements, une forte hausse du prix de denrées alimentaires et l'explosion du coût de l'énergie. Cette situation invite à une accélération de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique. Ainsi, depuis l'adoption du 1er Plan Climat, la Ville de Paris investit dans l'efficacité énergétique, avec une accélération des programmes de rénovation des bâtiments publics, la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que la sortie des énergies carbonées.

En outre, la Ville de Paris adopte un plan d'urgence concerté pour la sobriété, avec l'objectif de baisser la consommation énergétique de 10% : amélioration de la qualité du bâti, régulation des températures dans les bâtiments de la Ville au regard de la fréquentation et des conditions climatiques, ou encore baisse de l'intensité de l'éclairage public.

Du côté de la restauration scolaire, cette situation a mené la Mairie à choisir la stabilité des tarifs de cantine. Consciente que ce contexte pèse aussi lourdement sur le budget des familles, pas seulement les plus fragiles, et attachée à l'objectif de garantir un service public de qualité et accessible à tous, la Mairie du 19e a décidé comme partout à Paris de geler les tarifs de restauration scolaire, pour préserver le pouvoir d'achat des familles. À cet égard, les équipes de la Caisse des écoles sont saluées, étant chargées de cette mission de service public de la restauration scolaire, qui se débat dans un contexte âpre pour tenir les objectifs.

Cette situation économique plus contrainte ne devra pas obérer l'avancement du plan pluriannuel de « décentralisation » de la fabrication des repas, engagé à la demande du Maire depuis 2014 : une cuisine du jour au menu, avec des cuisiniers dans les écoles (généralisation du portage chaud), responsable et durable (produits 100% bio issus de l'alimentation durable, de saison, privilégiant les filières courtes et responsables d'ici 2026), le développement du fait-maison et des repères de consommation favorisant la préservation de la santé et le plaisir de la table, le déploiement de tables de tri dans les cantines, les dons des surplus alimentaires à des structures de l'ESS, la fin progressive de l'usage du plastique et l'expérimentation à venir d'un portage écoresponsable.

Sur le plan éducatif, cette rentrée scolaire marque une nouvelle étape de la réalisation des projets du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) en matière de continuité éducative, d'égalité et de

réussite de tous, de lutte contre les discriminations, pour l'inclusion scolaire, la santé et le bien-être, la place et le rôle des familles, la promotion de l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et des démarches de développement durable de la petite enfance au collège, la poursuite des projets sur les passerelles entre les structures petite enfance, l'école et le collège, les actions en matière de prévention contre le décrochage scolaire (accueils le samedi matin dans les écoles, dispositif Tou·te·s Au Collège ! dans plusieurs établissements), accompagnement des stages de 3ème, cérémonies de remise des dictionnaires des élèves de CM2 et des diplômes du DNB/Baccalauréat.

Pour terminer, l'équipe municipale souhaite remercier ici tous les professionnels de la Ville, de l'Éducation Nationale et tous les acteurs de l'école qui participent au quotidien à l'ambition que la Mairie porte à la réussite scolaire et l'épanouissement personnel de tous les élèves du 19e arrondissement.

M. DAGNAUD remercie Mme MERZI de sa communication précise, et souhaite relever certains éléments. Il faut noter le haut niveau d'investissement assuré par la Ville, dans l'entretien, la rénovation et l'amélioration du patrimoine des écoles. L'école est un espace précieux, il est important que les élèves du 19e soient accueillis dans les meilleures conditions. La Ville a engagé plus de 9 millions d'euros de travaux sur l'année 2022, dont 5,5 millions de travaux réalisés cet été. L'attention municipale reste permanente pour garantir de bonnes conditions d'accueil dans les locaux scolaires du 19e. La Mairie tient à souligner la décision de la Ville de Paris de stabiliser la tarification de la restauration scolaire dans ce contexte contraint qui pèse sur un grand nombre de familles, pas seulement les plus modestes.

Le renchérissement des coûts alimentaires, énergétiques, le retour de l'inflation ne doivent pas faire renoncer à l'ambition qualitative et au travail engagé depuis plusieurs années par la Caisse des Écoles. Les équipes des fonctionnaires de la Ville, de l'État et les agents sont remerciés pour leur intervention dans les écoles. Mme MERZI, l'adjointe du Maire, est remerciée pour son implication auprès des écoles, collèges et lycées, tout au long de l'année.

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. 2022 DU 122 Vente à Elogie-SIEMP de 7 lots de copropriété, correspondant à six logements et un atelier en vue de réaliser des logements locatifs sociaux 83-85 rue de Belleville (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

Mme TOUBIANA intervient sur la délibération. Ces lots de copropriété ont été acquis par la Ville de Paris par préemption. Or, le groupe Changer Paris est opposé à cette politique de création de logements sociaux dans le diffus. Cette politique est onéreuse pour la Ville, donc les contribuables, et implique une cogestion entre la copropriété et le bailleur social, qui n'est pas toujours facile. En outre, le secteur comporte déjà beaucoup de logements sociaux. Le groupe Changer Paris votera contre cette délibération.

M. MADEC répond à Mme TOUBIANA qu'elle a tort, car le logement social en diffus est une bonne solution pour éviter la concentration dans les grands ensembles immobiliers. Le logement social existait dans les immeubles haussmanniens au début du XXe siècle, les habitants étaient riches ou pauvres en fonction des étages.

Le groupe politique de la majorité plaide depuis longtemps en faveur de la mixité sociale dans Paris. En l'occurrence, il s'agit ici d'une bonne opération, car le bien est estimé à 400 000 euros et la préemption s'est effectuée autour de 235 000 euros.

L'immeuble étant insalubre, les locataires sont relogés provisoirement dans le parc social, s'ils souhaitent revenir dans l'immeuble rénové. S'ils ne le souhaitent pas, ils auront un logement social pérenne autre part.

La Ville de Paris n'a pas lésé les deniers, cette opération est positive, même avec la réhabilitation. L'aspect financier n'est pas un sujet de débat, le problème est politique, car le groupe Changer Paris est peu favorable au logement social. Si les groupes du conseil ne s'accordent pas toujours, il s'agit là d'une opération exemplaire.

M. DAGNAUD ajoute que l'accès au logement reste une difficulté pour un grand nombre de concitoyens, *a fortiori* dans ce contexte économique et social compliqué. Le groupe d'opposition Changer Paris ne peut pas être contre les grandes opérations de production de logements sociaux, au prétexte que celles-ci sont trop grosses, et contre les opérations dans le diffus, au prétexte que celle-ci sont dans le diffus. La logique du groupe Changer Paris n'est pas bien comprise face à la situation vécue par beaucoup de concitoyens et la difficulté d'accéder à un logement de qualité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 14 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN et Mme Stéphanie DEMBAK, co-rapporteures :

5. 2022 DAE 152 Subventions (148 000 euros) et conventions avec 5 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN

Mme AUSTIN prend la parole. À chaque Conseil, l'élue du groupe communiste aime mettre en lumière un projet ou partenaire du champ social et de la solidarité. La délibération est donc l'occasion d'évoquer l'association La Marmite d'Afrique, qui œuvre dans le champ de l'insertion professionnelle par l'emploi depuis 2008. Chaque année, elle permet à une trentaine de salariés en insertion de se former au métier d'agent polyvalent de restauration collective. La Marmite d'Afrique est implantée au sein du foyer des travailleurs migrants, opéré par Adoma, rue de la Commanderie. Les équipes de Marmite d'Afrique sont reconnues dans tout le quartier pour la qualité des repas, inspirés de la cuisine africaine et en particulier d'Afrique de l'Ouest, concoctés sur place à des prix très solidaires. La Marmite d'Afrique favorise également le lien social, notamment auprès du public migrant vieillissant qui a ses habitudes. Malgré cet historique sur le site de la Commanderie, La Marmite d'Afrique a souhaité se positionner sur le projet de restauration et cuisine, implanté au sein de la résidence Lorraine, afin de bénéficier d'une cuisine et d'une salle plus grandes, modernes et adaptées à leur projet de croissance. Leur projet a été retenu par la Ville et le bailleur Coallia.

Malheureusement, le sentiment d'insécurité des salariés, avec la proximité du square Perceval, a contribué à accélérer leur décision de quitter la Commanderie. Le projet de restauration et cuisine dans la résidence Lorraine est relancé, après avoir été freiné par l'épisode Covid et des questions d'ordre juridique. Le projet prend désormais forme et des réunions techniques ont eu lieu. La présentation du projet au comité des résidents a ainsi reçu un avis favorable. Les formations sur le site seront mises en place bientôt. Afin de permettre à La Marmite d'Afrique de poursuivre ce beau projet, les élus sont remerciés de soutenir cette demande de subventions en fonctionnement

de 25 000 euros, pour participation au loyer non chargé pendant 6 mois. Les élus recevront un carton d'invitation à l'inauguration, souhaitée pour la fin de l'année.

M. DAGNAUD confirme que ce restaurant solidaire est très attendu depuis la rénovation de la résidence de la rue de Lorraine. Il est temps que le restaurant remplisse la mission qui lui a été confiée, d'autant qu'il a été conçu dans le projet architectural pour être également un restaurant ouvert sur l'extérieur et accueillir des convives extérieurs à la résidence. La Mairie sera ravie de l'inauguration et de le voir enfin fonctionner.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :

6. 2022 DSOL 55 Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BENIÉ

Mme BÉNIÉ intervient et rappelle que communiquer avec des proches par internet, prendre un rendez-vous médical, sécuriser des données personnelles, suivre la scolarité de ses enfants ou rédiger un CV restent des tâches compliquées pour beaucoup, dans la mesure où elles sont numérisées. En France, 20% des concitoyens sont en situation d'illectronisme selon l'INSEE. L'illectronisme est défini par la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques, les outils informatiques, en raison d'un manque ou d'une absence de connaissance totale de leur fonctionnement. Ainsi, une personne sur deux ayant de faibles revenus, manquerait de compétences numériques. Ce problème touche donc de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment depuis la crise Covid qui a creusé la fracture numérique. Afin de rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout et en particulier dans le 19e, le plan de relance initié par le gouvernement a permis d'attribuer 250 millions euros en faveur de l'inclusion numérique, un budget en partie alloué aux acteurs qui fournissent des solutions d'accompagnement comme les associations. Il faut noter la création de France services et la mise en ligne de la plateforme Aidants connect, qui s'adresse à des aidants professionnels, agents publics d'accueil, médiateurs publics, et vise à accompagner les personnes en difficulté avec le numérique, pour réaliser des formalités administratives en ligne. Concernant le sujet de l'emploi et la jeunesse, les jeunes se déclarent à 97% assez ou très compétents avec un smartphone, selon l'Autorité de régulation des communications électroniques (l'Arcep). Si les jeunes sont souvent considérés comme une génération numérique, une forte proportion d'entre eux n'ont en réalité pas les compétences numériques nécessaires pour occuper un emploi. Seuls 30% des moins de 30 ans se déclarent peu ou pas compétents en matière de formalité administrative en ligne, et 40% ne sauraient pas créer de documents d'information simples en respectant les règles de mise en page. Pour gommer ces fortes disparités, le travail des associations sur le terrain doit être soutenu. C'est pourquoi l'élue d'Ensemble pour Paris votera pour cette délibération. Son statut de membre exécutif de l'association Konexio, une structure ayant pour objectif de promouvoir l'accès au numérique pour les personnes réfugiées, étant éligible à cette subvention, l'empêche de prendre part au vote de l'article 23 de la délibération.

M. DAGNAUD remercie Mme BÉNIÉ de son soutien et de son implication. En l'absence, excusée, de l'adjointe rapporteur Mme DEMBAK, le Maire salue les associations, parmi les 25 bénéficiaires de cette subvention parisienne, inscrites directement sur le territoire du 19e : Espace 19, D2L, Le

Danube Palace, Code Code Codec, les Cyber écrivains publics, Connexio et Emmaüs Connect, qui intervient à l'échelle parisienne mais est très impliquée dans le 19e. Cette délibération est l'occasion pour la Mairie de saluer leur engagement et leur travail au service de l'inclusion numérique, dans des quartiers où celle-ci reste un enjeu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : Mme BÉNIÉ ne prend pas part au vote sur l'article 23 de la délibération

Mme Séverine GUY, rapporteure :

7. 2022 DSP 76 Subvention (30.434 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris pour l'hébergement d'un centre de vaccination (19e)
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LAMBEY

M. LAMBEY intervient et rappelle l'attachement profond du groupe Changer Paris à la santé et à la protection de ses concitoyens, notamment les plus à risque. En effet, l'aide à des établissements de santé est préconisée, afin de pouvoir soigner les personnes malades, en particulier quand elles sont sous l'emprise d'une drogue comme le crack. Le Conseil de Paris avait voté en 2021 une subvention de 147 705 euros, couvrant les 8 mois de l'année 2021. Ce montant représente 18 713 euros mensuels pour cette structure. Marie TOUBIANA avait déjà soulevé des inquiétudes sur la précédente justification de ces subventions. La délibération demande un complément rétroactif de subventions à celles versées en 2021, de 34 934 euros pour un seul mois, soit une augmentation de 62%. Or, le groupe Changer Paris connaît la gestion catastrophique de la Mairie de Paris par Mme HIDALGO, qui doit trouver 250 millions d'euros pour clôturer le budget. Le groupe Changer Paris exige un strict respect des règles de financement public et est vigilant quant à la bonne utilisation des fonds publics. Le groupe Changer Paris est soucieux s'accompagner les dispositifs pertinents relatifs à la santé, toutefois celui-ci estime qu'une augmentation de 62% n'est pas suffisamment justifiée, car le matériel, les outils étaient déjà sur place.

Ainsi, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur cette délibération.

M. DAGNAUD se déclare surpris, pour ne pas dire choqué, par la tonalité de l'intervention de M. LAMBEY. Les calculs sont bien effectués. Si l'opposition a des doutes sur la véracité des modalités de calcul, elle est en droit de demander des éclaircissements. La Mairie prend l'engagement de communiquer des éléments complémentaires pour essayer de convaincre du bien-fondé de cette subvention. Toutefois, le terrain du dédommagement d'un établissement public, qui a accueilli pendant plusieurs mois un des grands centres de vaccination à Paris, n'est pas le mieux choisi pour nourrir la polémique sur la gestion financière de la Ville. Par ailleurs, cette gestion est excellemment notée par les agences de référence internationales, et les comptables publics qui ont régulièrement validé la bonne tenue de la gestion parisienne. Néanmoins, la Mairie ne peut empêcher de laisser libre-cours à cette volonté polémique, et les leitmotivs de l'opposition de la droite parisienne sont connus.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 14 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 2 pouvoirs

M. Éric THÉBAULT rapporteur :

8. 2022 DAC 143 Subvention (30.000 euros) et convention avec la société Sauvage Productions.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

Mme TOUBIANA prend la parole sur la délibération. Le Cabaret Sauvage sollicite le soutien de la Ville de Paris pour la production de trois manifestations, conçues autour et pour la rencontre des publics, des artistes et des cultures. Lors d'un précédent Conseil, le groupe Changer Paris avait voté contre une demande de subvention, à destination notamment de pièces écrites de Rokhaya Diallo, promouvant des théories indigénistes et mentionnant un racisme d'État. Ce n'est pas le cas de cette nouvelle programmation, mais elle promeut tout de même une vision de l'immigration qui n'est pas celle du groupe Changer Paris. Il s'agit d'une vision positive, et le groupe n'est pas favorable à cette vision. Pour cette raison, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur cette délibération.

M. DAGNAUD avoue être « sonné » par cette explication de vote. L'élue de Changer Paris est libre de ses propos. Toutefois, déclarer avoir une vision négative de l'immigration dans un arrondissement comme le 19e, riche de sa diversité, est incongru. Il s'agit de faire attention collectivement aux mots utilisés. L'opposition a le droit de ne pas valider une délibération, mais il faut rester vigilant aux argumentations et leur potentiel dérapage.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 14 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 2 pouvoirs

M. Éric THÉBAULT et Mme Halima JEMNI, co-rapporteurs :

9. 2022 DVD 120 Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et la société Mia Mao (19e)
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA

Mme KERBOUA intervient sur la délibération. Cette convention tripartite, votée lors du Conseil de Paris de juillet 2021, permet à la société Mia Mao d'organiser des activités culturelles en extérieur sur une parcelle municipale de 2 555 m², au bord du canal de l'Ourcq et imbriquée dans les terrains de l'Établissement Public du Parc et Grande Halle de la Villette. Le projet Kilomètre 25 accueille des soirées techno, des expositions et échoppes nocturnes (tatouages, piercings, fripes).

L'avenant vise à faire évoluer la convention, en modifiant l'adresse d'accès au public, car la construction d'un escalier est achevée depuis mai 2022 et permet l'accès direct au 8 boulevard MacDonald. D'autre part, la convention dans son état interdit de sous-louer les lieux. L'avenant autorise la possibilité de sous-louer les lieux et de les mettre à disposition d'un tiers. Tout contrat devra être obligatoirement soumis à l'accord préalable de la Ville de Paris avant signature.

Le projet est intéressant, le groupe Changer Paris votera pour cette délibération. Cependant, le groupe demande si la Ville de Paris possède des informations sur les éventuels sous-occupants des lieux, et quelles sont les modalités de contrôle des contrats de sous-location, soumis à l'accord préalable de la Ville de Paris.

M. DAGNAUD répond que la Mairie n'a pas encore les éléments demandés, soit l'identité des futurs prestataires ou bénéficiaires d'une mise à disposition.

En revanche, l'intervention de Mme KERBOUA est l'occasion de saluer la belle réussite de Kilomètre 25, inauguré en juin 2021. Le lieu s'est vite imposé sur la scène parisienne comme un lieu majeur de diffusion et de promotion des musiques électroniques, et non pas techno, une subtilité qui échappe au groupe Changer Paris. L'idée s'est avérée excellente, et menée par des porteurs de projet reconnus, car ces équipes exploitent déjà le Glaz'Art et le Jardin 21, avec des projets innovants et utiles. Il existe à Paris ce besoin d'offrir aux musiques électroniques des lieux d'expression et de diffusion, qu'il faut équilibrer avec une nécessaire tranquillité et un respect du voisinage. Il existe peu de lieux dans Paris intramuros qui permettent de concilier ces deux exigences. Cet endroit sous le périphérique le permet.

Il faut ajouter que la Mairie n'a reçu aucune plainte depuis l'ouverture de l'établissement, qui est un grand succès. La Mairie est heureuse de l'accueillir dans le 19e. La délibération procède à quelques ajustements règlementaires pour inscrire ce lieu dans la durée. Le cadre permet à la créativité de s'exprimer et de préserver la quiétude des riverains.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.
Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s.

Mme JACOBS n'a pas participé au vote de la délibération DAC 312.
Mme FERAY n'a pas participé au vote de la délibération DFPE 125.

VŒUX

[Entrée de M. MANTE]

10. V192022049 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Mahor Chiche et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, Andréas Pilartz, Alice Timsit et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen du 19e, Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communistes et Citoyens, Marie-Laurence Floch et les élues du groupe Génération.s, relatif à la mémoire de Mathurin Moreau, sculpteur et homme politique français du XIXe siècle
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, PILARTZ

M. MADEC présente le vœu. Mathurin Moreau est né en 1822 et mort en 1912. Il fut un sculpteur de grande renommée, et en parallèle, maire du 19e jusqu'à son décès en 1912. Après sa mort, une artère de l'arrondissement fut nommée en son souvenir.

Mathurin Moreau habitait au 15 passage Monténégro, dans une maison qui existe toujours, relativement anonyme et marquée d'un écusson, vestige des dépendances du château de Saint-Fargeau. Ce bâtiment a été revendu et la Ville de Paris a agi pour une conservation dans son esprit initial. L'association Mathurin Moreau a été créée à cette occasion, et a saisi la Mairie en juin 2021 pour apposer une plaque sur cette maison, afin de rappeler l'histoire de Mathurin Moreau. La maison se situe au bout d'une parcelle, dont le reste a été mis en vente. La Ville a délégué son droit de préemption à l'immobilière 3F pour racheter l'immeuble construit sur la parcelle. Il y a notamment un grand pavillon en cœur d'îlot qui sera conservé.

M. PILARTZ prend la parole à son tour pour remémorer Mathurin Moreau, homme politique du 19e arrondissement, l'un de ses premiers maires. Élu en 1879, il le restera jusqu'à sa mort en 1912. Comme l'a cité M. MADEC, la même année, l'avenue Moreau prend son nom, en souvenir de ce maire très apprécié par les habitants. Né en 1822 et mort chez lui, passage Monténégro, il fut avant tout un sculpteur issu d'une famille de sculpteurs. Ces œuvres sont répandues dans de nombreuses villes de France, notamment ses candélabres et ses fontaines. Mathurin Moreau fut aussi un des sculpteurs les plus appréciés en Amérique du Sud. Ainsi, les villes de Tacna au Pérou, Valparaiso, Buenos Aires ou Salvador de Bahia possèdent des fontaines conçues par Mathurin Moreau. Elles se trouvent également en Tasmanie, à Boston, à Ottawa, Genève ou Lisbonne. Il y a peu d'œuvres de Mathurin Moreau à Paris (dans le 1er, au musée d'Orsay), mais aucune dans le 19e. Il n'y a que sa maison et son jardin, une demeure ancienne qui appartenait au château Saint-Fargeau. M. PILARTZ est donc heureux que les citoyens se soient mobilisés à travers l'association Mathurin Moreau pour apposer une plaque en mémoire du grand homme. Il est souhaité que la maison reste inchangée avec son jardin, un puits précieux de fraîcheur. Des remerciements sont adressés aux habitants et à la Mairie, pour honorer ce maire important de l'histoire du 19e. Le groupe écologiste appelle à voter ce vœu.

M. DAGNAUD ajoute que le visage de Mathurin Moreau apparaît dans la toile de Gervex, qui orne la salle des Mariages. Cette grande toile figure une cérémonie de mariage civil, celui du fils de Mathurin Moreau, célébrée par son père-maire.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

11. V192022051 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif à l'aménagement de la place du Colonel Fabien.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes JEMNI, KERBOUA, M. PILARTZ

Mme JEMNI présente le vœu. Le réaménagement de la place du Colonel Fabien figure parmi le projet lauréat au budget participatif parisien 2016, intitulé « Réinventons nos places des quartiers populaires », incluant cinq autres places. Près de 9 000 Parisien.ne.s ont ainsi exprimé le souhait de voir la place du Colonel Fabien rénovée, végétalisée et apaisée. Afin que les habitants puissent se réapproprier le réaménagement, une démarche participative a été lancée en novembre 2018, qui a duré 2 ans. Des réunions publiques, des ateliers participatifs, des démarches exploratoires ont permis aux habitants de s'exprimer sur le devenir de cette place, et d'esquisser de grandes pistes d'aménagement. Leur volonté, ainsi que celle des mairies des 19e et 10e arrondissements, a été claire : privilégier un réaménagement équilibré, bénéficiant autant aux habitants du 10e qu'à ceux du 19e.

Depuis l'issue de cette phase de concertation en juin 2021, les directions de la Ville de Paris travaillent sur plusieurs scénarios d'aménagement. Mais la concertation s'est achevée depuis plus d'un an et les habitants sollicitent la Mairie régulièrement au sujet de la conclusion de la concertation, et la présentation des différents scénarios en vue du démarrage de ce chantier. Ainsi, la majorité dépose ce vœu qui demande une présentation rapide aux habitants et usagers, des différents scénarios envisagés du réaménagement de la place du Colonel Fabien. De nombreux habitants ont demandé de privilégier un aménagement équilibré, afin que la transformation de la place du Colonel Fabien puisse bénéficier aux habitants du 10e et du 19e de manière équitable.

Mme KERBOUA prend la parole pour expliquer le vote du groupe Changer Paris. La place du Colonel Fabien, d'une superficie d'un hectare, est occupée à 60% par la chaussée et sous-utilisée. Cette place est connue en raison de la présence du siège du Parti communiste, conçu par l'architecte brésilien Oscar Niemeyer. Le but de l'aménagement est de créer un espace apaisé, partagé entre automobilistes, cyclistes et piétons. Ce réaménagement devra tenir compte des spécificités du quartier, de son histoire et de l'architecture existante. Il devra également garantir la préservation de l'environnement. La nécessité de réduire la voiture dans les villes est inscrite dans les consciences ; cependant, cette diminution ne doit pas se faire au détriment de l'économie. Par exemple, beaucoup de sociétés quittent Paris, ou encore des artisans refusent de s'y déplacer en raison des difficultés de circuler.

Il s'agit d'un réel manque à gagner. Il faudra réfléchir au modèle voulu dans son ensemble. Pour conclure, dans l'état actuel des avancées du projet, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vote, en attendant de connaître les choix retenus pour ce futur chantier.

M. PILARTZ prend la parole. Le réaménagement de la place du Colonel Fabien est très attendu par les riverains, qui l'exprimaient encore lors des consultations pour embellir Secrétan. Les habitants ont participé en nombre aux ateliers de la consultation publique, et les associations de cyclistes manifestent aussi leur impatience de voir les travaux lancés. Le quartier de la place du Colonel Fabien n'est pas divisé en son milieu par la frontière des arrondissements. Les habitants circulent librement d'un côté et de l'autre, profitant du canal et de la zone piétonne de la place Robert Desnos. Actuellement, les voies carrossables occupent la majorité de l'espace public, avec leur surface minérale délétère en cas de chaleur, et réfractaire à l'absorption de l'eau de pluie. Ainsi, le groupe écologiste espère un projet ambitieux pour la transformation de la place, dans un esprit de transition écologique, et une exploitation maximale de la partie centrale. Celle-ci doit être vraiment ouverte, sans obstacles, aux piétons, et créer un poumon vert pour le quartier, une oasis de fraîcheur au service des habitants, dans un vaste rayon autour de son emplacement. Il faut arrêter d'opposer les deux arrondissements, et rechercher des équilibres entre le nord et le sud de la place. Cette recherche pourrait nuire à des projets de végétalisation et d'ouverture aux piétons. Il faut voir les quartiers rayonnants autour de la place comme un tout, profitant entièrement du réaménagement. Le groupe écologiste est favorable à la demande de présentation des scénarios aux habitants. Sa volonté est que ce projet réponde aux enjeux d'adaptation des quartiers aux enjeux du dérèglement climatique et à l'amélioration de la qualité de vie pour tous. Le groupe écologiste considère qu'il ne faut pas préempter le choix des habitants avec cette question d'équilibre, et s'abstiendra sur ce vœu.

Mme JEMNI répond à M. PILARTZ, qui a vécu la concertation. Cette demande de rééquilibre, et d'équilibre, émane aussi des habitant.e.s du 19e et du 10e. Par ailleurs, le mot « fraîcheur » a été utilisé. Or, ce mot est important dans cette concertation et dans l'étude réalisée par les services de la Ville, car la partie qui a besoin de fraîcheur est précisément celle du 19e arrondissement. Il s'agit de la partie la plus ensoleillée de la place. Toutefois, ce n'est pas la demande du vœu ; la demande consiste à redonner la parole aux habitants en leur présentant les scénarii, de veiller à ce qu'ils soient équilibrés et qu'aucun des arrondissements ne soit lésé.

M. DAGNAUD conclut sur le vœu qui ne cherche à aucun moment à « opposer » les habitants de deux arrondissements, le 19e et le 10e, selon la formule employée par M. PILARTZ Cette idée

n'aurait aucun sens, car les concitoyens vont et viennent, et se sentent co-responsable et co-usagers des espaces publics, par définition libres et ouverts. Il s'agit en revanche de concilier les deux objectifs issus du travail de concertation et co-construction, piloté d'un commun accord avec les collègues et amis du 10e arrondissement. Les habitants ont clairement exprimé une exigence de végétalisation et d'apaisement de la circulation. Donc, l'enjeu n'est certainement pas d'opposer le 19e et le 10e, mais de créer un « point d'équilibre », qui est une jolie formule. Dans le débat public, elle permet de tenir compte des aspirations, des attentes et souhaits des uns et des autres. Ces deux ambitions et priorités sont ressorties avec force à travers toutes les étapes de la concertation : la végétalisation et l'apaisement de la circulation.

Ce vœu arrive aujourd'hui, très opportun, car le travail de concertation, porté avec la Maire du 10e, a été engagé dès la fin de la précédente mandature. Les habitants se sont investis dans les espaces de construction proposés. La place du Colonel Fabien est adossée au quartier Secrétan, sur lequel la Mairie a réalisé le premier « Embellir notre quartier » du 19e arrondissement. En raison de cette conjonction, beaucoup d'habitants interpellent la Mairie au sujet des avancées du travail qu'ils ont livré. Il est désormais nécessaire de leur donner un retour et une réponse.

Le groupe écologiste est invité à soutenir ce vœu, tout en gardant évidemment la liberté de choisir son vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 12 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 14 dont 4 pouvoirs. (EELV 9 dont 2 pouvoirs, LR 5 dont 2 pouvoirs)

12. V192022050 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif à l'espace sportif Édouard Pailleron.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes JEMNI, TOUBIANA, TIMSIT, AUSTIN

M. DAGNAUD propose d'évoquer les deux vœux dans un débat groupé, car ils traitent du même sujet.

Mme JEMNI présente le vœu déposé par la majorité municipale. Comme l'a dit le Maire, la rentrée a été chaotique sur l'espace sportif Pailleron. La Mairie a appris que la société Vert Marine, délégataire de cet espace depuis le 1er septembre, avait décidé de ne pas rouvrir l'établissement le 8 septembre, comme prévu, rompant ainsi ses engagements pris dans le cadre de la DSP. Les raisons de cette décision sont liées, selon Vert Marine, à une situation financière compliquée au regard des surcoûts énergétiques induits par l'évolution des tarifs de son fournisseur. Il faut noter un manque de concertation, et la façon quelque peu cavalière de mettre devant le fait accompli les élus, les services de la Ville et surtout les usagers. Pour rappel, une DSP ne permet pas à l'exploitant, quel qu'il soit, de dégrader le service rendu aux usagers, ni n'autorise de rompre sa mission de service public. Ainsi, grâce à la mise en demeure effectuée le 7 septembre par la Ville de Paris, afin que le délégataire exécute sans délai ses obligations, et à la mobilisation des usagers et du collectif « Pailleron en lutte », salué ici, et des élus, l'espace sportif a pu rouvrir le 13 septembre dernier. Cependant, à ce jour, la patinoire est toujours fermée. Les contacts échangés ce matin avec Vert Marine indiquent une ouverture vers le 10 octobre prochain. Mais la prudence reste de mise.

L'idée soutenue à travers ce vœu, qui est de créer un collectif des usagers de l'espace Pailleron pour évaluer le nouvel exploitant, a émergé lors de la manifestation du 9 septembre. Ce rassemblement a marqué le fort attachement des habitants à cet espace, le plus fréquenté de Paris. Le vœu déposé par le groupe Paris le 19e en Commun propose de demander le renforcement des exigences dans le cadre de l'attribution DSP (pénalités financières en cas de non-respect des engagements), une surveillance régulière du délégataire, avec la création d'un conseil des usagers. Le vœu appelle également à la réouverture dans les meilleurs délais de la patinoire, et demande le dédommagement des usagers lésés. En effet, la Mairie reçoit des appels téléphoniques et courriels sur cette question. À ce stade, la seule possibilité de rattraper les cours de l'école de glace non effectués est avancée par Vert Marine. Les élus sont invités à voter en faveur de ce vœu.

Mme TOUBIANA présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris, annonçant répéter des propos de Mme JEMNI, qui a bien résumé la situation. La société Vert Marine a décidé de ne pas rouvrir le 1er septembre l'espace sportif Pailleron, en diffusant un message anxiogène et inquiétant aux habitués de cet espace. Le délégataire a eu la même attitude dans plusieurs piscines de France. Toutefois, la piscine Keller à Paris, dans le 15e, est restée ouverte pour une raison inconnue. Au lieu de chercher des solutions pour le 1er septembre, cette société a mis les usagers et la Ville de Paris devant le fait accompli. Le groupe Changer Paris condamne l'attitude de cette société et lui demande d'apporter une explication claire sur l'augmentation des tarifs affichés. Des coûts multipliés par trois sont annoncés : le calcul et les critères de cette hausse doivent être expliqués.

Le groupe Changer Paris demande à la Mairie de Paris de sommer Vert Marine de respecter ses engagements de délégation de service public, comme le précise le contrat et l'attendent les usagers et familles du 19e. Le groupe Changer Paris est d'accord avec l'intitulé du vœu de la majorité. L'objectif reste que les habitants profitent de cet espace et que Vert Marine respecte ses engagements.

Mme TIMSIT livre l'explication de vote du groupe écologiste. Le 8 septembre, la société Vert Marine a décidé de manière unilatérale de ne pas ouvrir l'espace sportif Pailleron, en raison de l'envolée du coût de l'énergie, sans aucune considération pour les usagers et la municipalité. Celle-ci n'a pas été informée au préalable. Cette annonce brutale révèle l'importance à accorder à l'exécution des missions de service public, déléguées à des opérateurs privés. En effet, la Ville a choisi de déléguer cette mission de service public, qui n'est pas secondaire. Il s'agit de l'apprentissage et de la pratique de la nage aux enfants du 19e. Il est donc primordial que la Ville renforce son contrôle et son droit de regard quant à l'exécution des engagements contractuels du délégataire Vert Marine, tout au long des 5 années de cette DSP.

Ensuite, il faut se pencher au cas pas cas sur l'opportunité de déléguer ces missions de service public, ou de les assumer en régie. La qualité du service public rendu aux habitant.e.s en dépend.

Par ailleurs, la mobilisation immédiate des usagers est saluée, révélant leur fort attachement à cet équipement sportif. Cette vigilance des riverains, et des élus, a contribué à la réouverture dans les meilleurs délais du centre sportif Pailleron. Ainsi, leur proposition de créer un conseil des usagers mérite d'être appuyée et soutenue. Le groupe écologiste s'associe à cette demande, comme celle demandant à Vert Marine de dédommager les usagers titulaires d'un abonnement, qui ont été lésés et le sont encore (patinoire).

Mme AUSTIN indique que les élus du groupe communiste voteront pour le vœu de l'exécutif, car celui-ci va dans le bon sens (réouverture de la patinoire, dédommagement des usagers). Cependant, le groupe communiste répète et répètera qu'il conteste le principe même de la délégation de service public, délibération après délibération. Le Conseil ne sera donc pas étonné que le groupe communiste revienne sur ce point fondamental, qui n'a pas vraiment été mentionné. Lorsqu'une municipalité recourt à une délégation de service public, elle prend le risque de se

trouver à la merci de son délégataire - voire au chantage de ce dernier. Ce fut le cas avec Vert Marine le 1er septembre. Il est normal d'être inquiet lorsqu'un délégataire, tout juste engagé, démarre son partenariat par un tel chantage. L'inquiétude augmente en lisant dans le journal *Le Monde* que l'électricité est devenue trop chère pour Vert Marine, parce que ce groupe privé, qui gère des piscines publiques, achetait son électricité sur le marché spéculatif de gros. Au lieu de souscrire à des contrats assurant une certaine stabilité financière, cette société jouait avec l'argent des municipalités et des contribuables, en prenant des gros risques. Cette question est saillante dans le contexte actuel, le marché de gros est la pire façon de se fournir. Aussi, le groupe communiste veillera à ce que la Ville soit intransigeante. Elle ne devra en aucun cas hésiter à reconsidérer ses engagements financiers, qui s'élèvent à plus de 1,8 million par an, si les engagements contractuels ne sont pas tenus, et les usagers spoliés et ne pouvant profiter de l'équipement.

Mme JEMNI conclut sur la surveillance et les exigences des DSP en général. Quel que soit le groupe politique, l'unanimité ressort. Ce débat sur la DSP s'est tenu lors d'un précédent Conseil. Il faut tout de même rappeler la complexité de cet espace sportif, par sa diversité et ses horaires très larges. C'est pourquoi Vert Marine a été lauréate car elle s'est engagée à ouvrir avec deux ouvertures nocturnes supplémentaires, jusqu'à minuit. Le débat sur l'amplitude horaire aura lieu sans doute lors du renouvellement de cette DSP ou une autre.

Pour répondre à Mme TOUBIANA sur la piscine Keller restée ouverte dans le 15e arrondissement, établissement géré par Vert Marine, la raison est que la piscine Keller est un marché public. Les fluides sont payés par la Ville, non par le délégataire.

En conclusion, il est satisfaisant de voir l'émotion collective, et la belle unanimité autour de ce vœu.

M. DAGNAUD profite de ces vœux pour rappeler les étapes historiques. Jusqu'au début des années 2000, Pailleron était un site patrimonial fermé. L'implication de l'équipe municipale, menée alors par Roger MADEC, et Bertrand DELANOË à Paris, et le soutien à l'adjoint aux sports Pascal CHERKI, a permis d'arracher les budgets nécessaires à la restauration et à la réouverture de Pailleron, abandonnée pendant des années. Les équipes municipales précédentes avaient condamné Pailleron à être démolie, pour y réaliser des programmes immobiliers, des parkings. Cette bataille fut donc menée par les élus et les riverains, et a permis de redonner vie à Pailleron. Depuis sa renaissance, l'espace sportif Pailleron est devenu un haut lieu du sport populaire.

Dès le début, le choix a été de confier l'exploitation du site sous la forme d'une DSP, pour les raisons citées par Mme JEMNI : la diversité de l'offre proposée (piscine avec plusieurs espaces, solarium, bassin ludique, centre de fitness, patinoire) et la difficulté en régie de gérer la diversité des activités, ainsi que de telles amplitudes d'horaires d'ouverture. C'est pourquoi l'espace Pailleron a bénéficié d'une DSP, à la différence des autres piscines, gérées par une régie municipale.

Pour revenir sur la rentrée, il faut saluer la mobilisation efficace, solidaire de la Mairie du 19e, de la Mairie de Paris avec le soutien de Pierre RABADAN et les usagers qui se sont tout de suite rassemblés, afin de peser en faveur d'une réouverture. La piscine et le centre de fitness ont ainsi rouvert ; il reste à obtenir la réouverture de la patinoire. Le principe est acté, mais ce vœu permettra d'accélérer cette réouverture. Par ailleurs, le vœu rappelle la nécessité de maintenir le niveau d'exigence qui figure dans la délégation de service public, sans la condamner dans son essence. À la lumière de cette mauvaise expérience, il s'agit de renforcer et sécuriser cette délégation de mission de service public, afin que le cahier des charges soit à l'avenir plus restrictif. Il ne faut plus se retrouver sous le chantage d'un exploitant.

Enfin, au regard du fort attachement à l'établissement, exprimé par les usagers, il a semblé utile de favoriser la mise en place d'un conseil des usagers. Ce conseil permettra d'associer plus

étroitement les abonnés et usagers, dans leur diversité, au fonctionnement de l'espace sportif Pailleron. Le groupe Changer Paris a indiqué se retrouver dans le vœu proposé par la majorité, il est invité à rejoindre les groupes de la majorité et à retirer son vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. V192022048 Vœu relatif à la récente fermeture de l'espace sportif Pailleron, présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes JEMNI, TOUBIANA, TIMSIT, AUSTIN

Le vœu est retiré.

14. V192022052 Vœu relatif à l'hôtel du Marché, 48 rue de Meaux, déposé par les élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen à la mairie du 19ème arrondissement.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN, MM. LAMBEY, MANTE, Mme FLOCH, M. MADEC

Mme AUSTIN présente le vœu déposé par le groupe communiste. Depuis des années, au 48 rue de Meaux, une trentaine d'hommes et femmes, bénéficiaires de petites retraites, vivaient de façon particulièrement indigne dans un hôtel dit « garni ». En réalité, il s'agit d'un taudis d'un autre temps. Demandeurs de logements sociaux, prioritaires Dalo pour la plupart, ces personnes attendent que le tour vienne pour obtenir un logement digne, après des années de vie dans des conditions d'insalubrité et de crasse insupportables. En effet, le propriétaire était déterminé à exploiter l'explosion du prix du mètre carré sur le quartier Secrétan, et le gérant s'est montré plus soucieux de ses indemnités de départ que du devenir des habitants de l'hôtel, « invités » à quitter les lieux sous 3 mois, avec le mois de juin offert en cadeau de départ. L'horreur n'a pas eu de limites. Mais la ténacité et le courage du collectif a permis de mettre en lumière ce scandale, avec l'accompagnement de l'association du Droit au Logement.

Depuis le 1er juin, alors que les habitants subissent pressions, menaces d'expulsion et coupures d'eau, ceux-ci continuent de lutter pour être relogés en urgence, et demandent que l'immeuble soit repris par la Ville. Concernant les coupures d'eau, depuis dimanche, l'accès à la chaudière est à nouveau coupé. Au sujet du rachat de l'hôtel, le dossier est suivi par Ian BROSSAT. Concernant les relogements, bien que la Mairie du 19e s'attèle à trouver des solutions depuis le mois de juin pour chaque habitant.e de l'hôtel, les solutions proposées ne sont pas suffisantes. Aujourd'hui, il reste 14 personnes, en attente, qui n'en peuvent plus. Elles se rassemblent toutes les semaines avec leurs voisin.e.s solidaires. Il faut saluer le 19e pour sa mobilisation. L'équipe municipale s'est rendue dans cet hôtel (le Maire, M. MADEC). La situation est insupportable. La Mairie du 19e n'a pas de solution à tout, mais il faut accélérer. La préfecture, alertée, doit prendre ses responsabilités dans le cadre du Dalo, et proposer des hébergements, comme lui intime la loi. La Ville de Paris doit également prendre en considération ces demandes de logement sur ses propres contingents. L'urgence n'attend plus.

M. LAMBEY prend la parole. Les concitoyens connaissent l'attachement du groupe Changer Paris au problème de logement et du manque d'appartements libres, au regard des besoins. Le vœu met en lumière une situation inacceptable. Le groupe Changer Paris s'insurge contre l'état de

vétusté de l'hôtel et les conditions de logement inadmissibles des habitants. Toutefois, l'interrogation porte sur la Ville de Paris qui attend des situations comme celle de la rue de Meaux, au lieu de s'attaquer au problème de l'insalubrité en amont. En effet, la collectivité dispose d'outils juridiques, tels que les arrêtés de péril.

Au vu de l'état actuel, le groupe est d'accord avec le relogement en urgence des locataires, dans des conditions normales. En revanche, le vœu proposé s'inscrit dans une politique non pérenne et dépensière, et Changer Paris est fermement opposé aux préemptions. La Ville de Paris est déjà bien endettée. Pourtant, dans la presse, Ian BROSSAT explique que la Ville préempte 600 logements pour un budget annuel de 142 millions d'euros, soit 230 000 euros par logement. Malgré ce montant exorbitant, M. BROSSAT n'exprime pas de volonté d'économies. À chaque fois, il souhaite racheter à un prix compatible, permettant au propriétaire de réaliser une opération spéculative, comme il l'explique dans la presse. Cette politique ne permet pas de contraindre les marchands de sommeil à proposer des logements décents, car ils ont plutôt intérêt à se faire préempter leur immeuble. La Ville ne rassure pas les concitoyens avec les opérations immobilières réalisées précédemment, à l'image du projet au 44 rue Marx Dormoy dans le 18e. La Mairie de Paris y réalise 46 logements sociaux, à la place des 150 logements d'origine. Il semble compliqué de résoudre le problème de logement en réalisant trois fois moins de logements. Dans le cas du 19e, la question posée est celle du nombre de logements créés, pour les 26 personnes en difficulté. Les locataires de cet immeuble vivent une situation inadmissible.

C'est pourquoi, si le groupe communiste accepte de transformer son vœu pour promouvoir dans cet immeuble des logements intergénérationnels et accueillir des personnes âgées en difficulté, des étudiants, alors le groupe Changer Paris sera disposé à voter pour ce vœu, malgré son opposition aux préemptions. Dans le cas contraire, le groupe sera contraint de s'abstenir.

M. MANTE intervient. La situation de l'hôtel est révoltante, et la conséquence de la spéculation immobilière, poussée par une financiarisation extrême, de propriétaires sans vergogne. Le DAL est remercié pour avoir aidé à la mobilisation et la visibilité de ce combat. Le 19e a connu des situations catastrophiques, mais grâce à l'action résolue de la Ville de Paris dans la lutte contre l'insalubrité, la situation s'est grandement améliorée. Cependant, à l'exemple de l'hôtel du Marché, il reste encore des endroits à rénover. Les logements misérables sont maintenant plus diffus, ces cas prennent un temps à traiter supplémentaire. Les personnes, comme ces locataires, en situation de mal-logement, ont besoin du soutien déterminé de l'État, qui doit prendre ses responsabilités. Concernant la solution à apporter, il serait pertinent de trouver une pension de famille, une des pistes à envisager. Le groupe écologiste s'associe aux demandes du groupe communiste, et appelle à voter pour ce vœu.

Mme FLOCH explique le vote du groupe Génération.s. Il n'existe pas aujourd'hui de définition juridique d'un « marchand de sommeil », même si la société comprend le terme et son sens. Il s'agit de l'exploitation et de la détresse des plus démunis. Des conditions indignes à des prix honteusement élevés, le marchand de sommeil est la seule solution pour un public captif, sans autre alternative. Le champ lexical du marchand de sommeil est vaste : insalubrité, logement sans entretien, sanitaires insuffisants (un seul pour un étage ou l'immeuble), précarité du bail, mise en demeure de quitter le logement sans délai, mise en péril, eau coupée, menaces.

Le groupe Génération.s espère que les échanges aboutiront rapidement au rachat par la Ville de Paris, qui permettrait la création de logements sociaux. En effet, ce manque permet aux spéculateurs, des voyous, de s'enrichir sur la détresse des plus démunis, en les maintenant dans des conditions indignes, puis en les expulsant sans égard. Il faut rester vigilant sur ces situations qui se cachent parfois derrières les façades d'un quartier. Les habitants rient à la terrasse d'un café, discutent au marché, mais les habitants isolés n'osent pas toujours parler de leur situation. Cette précarité est alors dévoilée quand elle devient extrême. La clé réside souvent dans la mobilisation de chacun.e. Ainsi, la mobilisation des habitants de l'hôtel, des riverains, du DAL et de la Mairie est saluée.

M. MADEC, rapporteur, réagit aux interventions et donne la position de l'exécutif. Beaucoup de positions ont été développées. Pour répondre au groupe Changer Paris, il ne faut pas faire d'amalgame. Le groupe Changer Paris déplore le manque de logements, mais n'est pas logique en étant contre les préemptions et contre le logement social. Concernant l'affaire de l'hôtel du Marché, il faut la séparer en deux parties. L'immeuble appartient à une indivision, dans lequel un hôtel meublé était exploité. Personne ne pouvait imaginer l'insalubrité du bâtiment sans entrer à l'intérieur. L'immeuble est correct, la physionomie interne du bâtiment n'était pas soupçonnable : 42 chambres de 8 m^2, 2 douches pour tout l'immeuble, un sanitaire par palier, pour une redevance de 600 euros par mois. La Préfecture de police est la responsable majeure de cette situation, car elle a un service de contrôle des hôtels à Paris. Il est incompréhensible d'avoir permis l'exploitation d'un tel taudis. Cette autorisation est invraisemblable, car un contrôle a eu lieu récemment. Les propriétaires de l'indivision ont vendu à une foncière en 2020, pour 3,7 millions d'euros. Cette foncière, connue à Paris, a réalisé une culbute l'année suivante, en revendant le double. L'achat s'effectuait libre de tout occupant, c'est la raison pour laquelle l'exploitant a donné brutalement congé, sous un délai de 3 mois, à ces personnes, dont certaines vivaient depuis longtemps dans l'hôtel.

Il faut plutôt se féliciter du fait que la Ville de Paris veuille préempter le lieu. Sans cette menace, rien ne bougerait, et cette foncière trouverait un promoteur immobilier, qui achèterait facilement ce bâtiment 8 millions d'euros. Il a clairement été indiqué, lors d'une réunion à la Mairie du 19e en présence du Maire et de Ian BROSSAT, que ce bâtiment serait fléché au PLU des logements sociaux. Ainsi, aucun promoteur ne pourra parier, spéculer sur ce bâtiment. Les prix annoncés semblent corrects, et la configuration du bâtiment ne permet pas de le transformer en logements sociaux pour familles. Si la destination de ces logements est encore indéfinie, ils conviendront à des jeunes actifs ou étudiants.

Pour revenir sur les problèmes cités par Mme AUSTIN, ils sont liés à l'exploitant qui ne paie plus les charges, ne remplit plus la cuve d'eau, entraînant la coupure de cet été, puis la coupure récente. La Mairie cherche des solutions pour que les derniers occupants aient de l'eau chaude.

M. DAGNAUD conclut les débats. Depuis les premières alertes des locataires et leurs voisins, relayées par le DAL, la Mairie du 19e, avec le soutien de la Ville de Paris, s'est mobilisée aux côtés des résidents. La situation n'avait pas été perçue dans sa crudité, à cause du décalage entre la façade correcte de l'immeuble, et l'intérieur insalubre. L'équipe municipale (Mmes AUSTIN, BROSSEL et M. MADEC) s'est rendue rapidement sur place pour le constater, et a pris en main la situation.

Si le traitement du problème avance, ce vœu doit permettre d'accélérer les processus engagés. Il faut poursuivre le relogement des personnes qui vivent encore dans ces conditions indignes. Des solutions ont été mises sur la table, à l'initiative de la Mairie du 19e. Le vœu appelle ainsi à élargir l'effort de la Préfecture de région et de l'Hôtel de Ville. Ensuite, Ian BROSSAT a engagé avec les services de la Ville un processus de rachat de l'immeuble. Des négociations sont en cours, en raison du décalage entre les attentes du propriétaire et la proposition de la Ville. Ce vœu vise à accélérer la finalisation de ce processus. Comme il a été rappelé, des incertitudes subsistent sur le chauffage et l'alimentation en eau chaude. Il est hors de question que les résidents, dans les prochaines semaines, soient privés de chauffage. La situation est urgente. Au nom de l'exécutif du 19e, l'implication concrète de Mme AUSTIN dans ce combat est saluée. La Mairie du 19e, qui a reçu les résidents, continuera à se mobiliser à leurs côtés, et les épauler. Le Conseil est invité à voter ce vœu.

M. LAMBEY rappelle le souhait du groupe Changer Paris d'une transformation du bâtiment en logements pour jeunes actifs et étudiants.

M. DAGNAUD confirme cette orientation, la structure du bâtiment ne permet pas des logements familiaux.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. V192022053 Vœu relatif à la dégradation de la qualité du service public des bus parisiens, déposé par le Groupe des élu.e.s écologistes et citoyens du 19e arrondissement.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT, Mmes TOUBIANA, AUSTIN, FLOCH, JEMNI

M. LERT présente le vœu déposé par le groupe écologiste. Celui-ci constate avec les élus de la majorité la situation inacceptable, révoltante, du service public de transport dans le 19e et à Paris. Les attente des bus sont interminables, jusqu'à 30 minutes, sur les lignes traversant l'arrondissement, et les métros bondés, même en dehors des heures de pointe. Cette situation est constatée par tous, habitants et élus du 19e, et fait vivre un enfer aux concitoyens, nombreux à utiliser les bus. À ce sujet, le 19e a été historiquement sous-doté en lignes de bus, jusqu'au nouveau plan bus de 2019, qui a offert trois nouvelles lignes de bus, grâce à la mobilisation des habitants. Cependant, le 19e reste encore exposé à la dégradation du niveau de service des bus parisiens. Cette situation résulte des choix délétères de Mme PÉCRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports. Il y a d'abord eu le choix unilatéral de réduire les transports pendant la crise Covid, une décision confirmée le 11 octobre 2021, sans jamais revenir à la normale. Ensuite, il n'y a eu aucune anticipation des pénuries prévisibles de personnels, par rapport aux besoins de recrutement de la RATP. Et la Présidente d'IDF Mobilités s'est défaussée sur la RATP, une excuse fallacieuse, car ces besoins en recrutement étaient connus à l'avance. Avec le projet d'ouverture à la concurrence de certaines lignes de bus, Valérie PÉCRESSE a aggravé la situation sociale et dégradé l'attractivité des postes, notamment les conducteurs et machinistes de la RATP. Et, cerise sur le gâteau, Mme PÉCRESSE veut augmenter le Pass Navigo, faisant ainsi payer les frais de sa politique de dégradation du service public aux usagers, pour mieux justifier la privatisation du réseau. Or, les besoins en transport en commun sont essentiels, car ils répondent au défi climatique et sont une solution de mobilité accessible pour tous les Parisien.ne.s, et habitant.e.s du 19e.

Le vœu déposé par le groupe écologiste demande donc à Mme PÉCRESSE de rendre compte de l'état désastreux du service des transports en commun, en particulier le service de bus dans le 19e. Il exige que le niveau de service revienne à celui d'avant la pandémie. Enfin, il s'oppose à cette augmentation injuste du Pass Navigo pour les Parisien.ne.s et les Francilien.ne.s qui n'ont pas à payer les choix délétères de la Présidente d'Ile-de-France Mobilités.

Mme TOUBIANA répond à M. LERT qu'il exagère. Ainsi, Mme PÉCRESSE serait responsable de tous les maux, le Covid, etc. Pour rappel, un bus ne peut fonctionner seul, il faut un chauffeur. Or, la RATP rencontre des problèmes à recruter des chauffeurs. Il y a eu une baisse de fréquentation pendant le Covid, donc une baisse de rentrées. Ile-de France Mobilités a été en déficit. Il faut bien que ce déficit soit payé par quelqu'un - par l'État, par la RATP, par les collectivités ou le consommateur. Même les associations de consommateurs ont estimé qu'il serait raisonnable que le Pass Navigo augmente, sachant que celui-ci n'a pas augmenté depuis 5 ans. L'offre de service public n'est pas aussi dramatique que celle présentée, et cette situation est due à la baisse de fréquentation durant le Covid. Il s'agit d'avoir maintenant plus de conducteurs pour conduire plus de bus. Ce n'est pas la faute de Valérie PÉCRESSE et de la Région.

Évidemment, le groupe Changer Paris votera contre ce vœu, étonné par cette attaque *ad hominem* de la Présidente de Région.

M. DAGNAUD note qu'en revanche, quand la situation se dégrade à Paris, la faute incombe à Mme HIDALGO.

Mme AUSTIN indique que le groupe communiste approuve totalement l'intervention de M. LERT, et soutiendra le vœu. La question des transports à Paris, et dans le 19e, préoccupe depuis plusieurs mois. En novembre 2021, un vœu a été déposé dans ce sens, et soulignait que la baisse de l'offre des transports résultait d'un choix politique. En effet, cette baisse avait été votée par la Région Île-de-France, à la demande de sa Présidente. Cette suppression de nombreux passages de bus, métros et trams, s'ajoute à la question du recrutement, faute d'attractivité de l'emploi. Cette inéquation entraîne une attente parfois insupportable et une forte dégradation du service public. Ces diminutions de ligne vont à contresens de l'urgence environnementale. L'équation est simple, l'absence de transport en commun de qualité équivaut au retour du tout voiture. En outre, le non-retour à 100% de l'offre met à mal le respect des règles sanitaires. Il est donc urgent d'interpeller la Région, qui n'hésite pas à rejeter la faute sur la RATP. L'avalanche des démissions et les 25% de conducteurs en moins s'expliquent par la mise en concurrence et le dumping social. La colère des usagers n'a pas fini de gronder, car la Région prévoit d'augmenter le Pass Navigo à partir du mois de janvier.

Le groupe communiste votera pour ce vœu.

Mme FLOCH intervient pour le groupe Génération.s, qui approuve les propos de Mme AUSTIN. En effet, Valérie PÉCRESSE n'a pas honoré ses promesses sur les transports depuis qu'elle est Présidente de Région. Les délais sont aujourd'hui de 35 minutes d'attente alors que 7 minutes sont annoncées. Le quotidien des usagers est marqué de manque d'informations sur des arrêts déviés, des terminus modifiés en cours de trajet, un temps d'attente cumulé. Ces nombreuses difficultés sont devenues inadmissibles. Il en résulte des bus bondés et une grande colère. Si la baisse des véhicules individuels est préconisée au profit des mobilités douces et des transports en commun, car il s'agit d'une nécessité écologique et sociale, il faut que ce choix soit possible. Certains choix politiques, notamment ceux de la Présidente de Région, dénotent un mépris total des enjeux climatiques et d'égalité sociale.

Pour beaucoup, le bus est une nécessité pour se déplacer, leur captivité est insupportable. Valérie PÉCRESSE annonce également une augmentation du Pass Navigo, bafouant à nouveau sa promesse, au pire des moments. Le groupe Génération.s appelle Valérie PÉCRESSE à suspendre l'ouverture à la concurrence de certaines lignes. La somme investie dans le Grand Paris Express, qui ne servira qu'aux personnes les plus riches, signe une politique de classe. L'argent existe aussi dans les profits des entreprises. Il faut avant tout rendre les métiers attractifs. La tension est insupportable pour les usagers, mais aussi les chauffeurs, qui subissent le mécontentement des voyageurs.

Mme JEMNI remercie le groupe écologiste et Dan LERT pour ce vœu partagé dans ses considérants. Il est pertinent d'avoir aussi rappelé la maigre desserte du 19e, malgré les trois nouvelles lignes de bus. Le combat continue pour augmenter l'offre de transports collectifs dans l'arrondissement, où le bus est l'un des transports en commun les plus sollicités, en raison des stations de métros éloignées. Le bus est ainsi crucial dans le 19e, composé d'une population diverse, dont des personnes âgées et fragiles. Le bus est très important aussi pour les personnes en situation de handicap, parce que l'usage du métro n'est pas toujours facile, en matière d'accessibilité. La Région et la RATP devaient recruter 1 500 conducteurs, mais seuls 700 ont été recrutés pour l'instant. Depuis 2021, il est demandé à la Présidente de la Région de rétablir 100% de l'offre, qui aujourd'hui n'est toujours pas revenue.

Le vœu traduit aussi l'inquiétude concernant l'augmentation du tarif du Pass Navigo et demande qu'il reste identique. Par ailleurs, il faut rappeler que Paris finance Ile-de France Mobilités ; de

ce fait, la Ville est en droit, à travers ce vœu, de demander de comptes à la Présidente d'Ile-de-France Mobilités.

M. DAGNAUD conclut. La dégradation du service de bus et la perspective d'une augmentation majeure des tarifs du Pass Navigo vont à contresens des urgences et des exigences de l'époque. Il faut au contraire développer une offre de mobilités en surface, alternative aux modes les plus polluants. Surtout en ce moment, où les citoyens peinent avec l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation. Ile-de-France Mobilités et sa Présidente ont tout faux.

Ce vœu porte l'attente et la demande des usagers de rectifier rapidement cette déficience, qui entrave le fonctionnement de la ville et l'existence des habitants.

Le Conseil est invité à voter favorablement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 14 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 2 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

16. V192022054 Vœu amendé pour un réaménagement de la Porte de la Villette conforme aux objectifs du futur PLU Bioclimatique, déposé par le Groupe des élu.e.s écologistes et citoyens du 19e arrondissement.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TIMSIT, KERBOUA, M. MADEC

Mme TIMSIT présente le vœu. Attendu par les riverains du 19e, de Pantin et Aubervilliers, le réaménagement de la Porte de la Villette est l'occasion d'apaiser le quartier à travers une belle part donnée à la pleine terre et la végétalisation, en raison du réchauffement climatique et de la nécessité de rafraîchir la Ville. La Porte de la Villette est le dernier grand espace de Paris à réaménager. L'opportunité, si ce n'est le devoir, se présente d'être ambitieux. Il s'agit de se conformer aux premiers objectifs dévoilés dans le futur PLU bioclimatique, notamment ceux d'obtenir 60% de pleine terre et d'atteindre 40% du territoire en surface perméable et végétalisée en 2050. Apaiser les circulations, donner une place prédominante à la pleine terre et à la végétalisation, valoriser la place de l'eau et du canal, véritable trait d'union, pour rafraîchir la ville, poursuivre la création de logements sociaux, et ne pas construire aux abords du périphérique (risques de pollutions) sont des objectifs partagés, et exprimés par les riverains lors des concertations. À ce stade, le projet de réaménagement, présenté le 12 juillet, entre en contradiction avec les ambitions du futur PLU bioclimatique. Un élément de la programmation est cité en exemple : il est prévu que 3 hectares sur les 25 de la zone réaménagée soient dédiés à la pleine terre. Cette surface trop petite ne tient pas compte des objectifs précédemment annoncés. Il est impensable qu'au moment où le PLU est révisé, ce réaménagement n'intègre pas ces objectifs. Ce vœu demande donc que le projet définitif du réaménagement se conforme en tous points aux objectifs du futur PLU bioclimatique.

Mme KERBOUA donne l'explication de vote du groupe Changer Paris. Ce projet de réaménagement vise à faire émerger un nouveau quartier innovant, écologique et agréable à vivre. Il allie logements, emplois et services de proximité, et porte l'objectif d'améliorer la qualité de vie urbaine, la cohésion sociale et les mobilités actives. Ce projet ambitieux reflète en réalité une forte densification de la parcelle, avec la construction d'un grand nombre de bureaux au détriment d'espaces verts. Paris manque de respiration, les Parisiens bénéficient de 3,1 m^2 d'espace vert par habitant, hors les bois de Boulogne et Vincennes. Cette surface est en dessous des 10 m^2

recommandés par l'OMS. Selon l'OMS, les espaces verts en milieu urbain apportent de nombreux bienfaits à la santé publique. Il est donc nécessaire d'aménager des petits îlots verts, localisés à proximité habitations et lieux de vie.

Pour la protection de l'environnement et dans la perspective de se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone, il faudra privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et certains géo-sourcés, comme leviers d'atténuation du changement climatique. Face aux nouveaux enjeux de la transition écologique, il est indispensable de revoir cet aménagement conformément au nouveau PLU bioclimatique.

Le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. MADEC répond aux interventions. Un rappel s'impose en préambule. Les premières études sur le réaménagement de la Porte de la Villette ont été lancées en 2003. Le début du projet date de 19 ans. En outre, la Ville n'est pas un gros propriétaire foncier sur le secteur. Une grande partie appartient au ministère de l'Intérieur et l'autre à la SNCF. Pendant des années, le ministère de l'Intérieur s'est déclaré prêt à libérer l'emprise, mais l'accord n'arrivait pas à être finalisé. Aujourd'hui, l'accord foncier est presque terminé entre la Ville et le ministère de l'Intérieur. L'échange porte aussi sur une grande parcelle dans le 13e arrondissement. Il faut ainsi tenir compte de la répartition du foncier dans les raisonnements développés. La SNCF a décidé de mobiliser son foncier, avec quelques contraintes ; toutefois l'aménagement devrait se réaliser de concert avec la Ville de Paris. Mme TIMSIT a tort de déclarer que les projets présentés ne respectent pas le futur PLU bioclimatique. Rien n'étant défini, cet aménagement respectera le PLU, au-delà de tout *desiderata*, car il s'agit d'une obligation. Les considérations du vœu amendé paraissent un peu superflues, mais la majorité s'accorde sur sa conclusion : le réaménagement s'inscrira dans le futur plan bioclimatique.

M. DAGNAUD complète. Le Conseil d'arrondissement a délibéré en juin dernier sur le projet de ZAC, et le réaménagement engagé de la Porte de la Villette. À cette occasion, le constat avait déjà été partagé de l'urgence d'agir, au moment où les riverains traversent une épreuve. Il faut aussi rappeler que la Porte de la Villette est adossée au plus grand parc urbain européen. L'idée que ce réaménagement en cours de définition préfigure le futur PLU bioclimatique, préparé par la Ville, rassemble les élus de la majorité.

Cet aménagement doit s'inscrire dans un modèle écologique, et l'exécutif portera cette exigence. Cependant, il n'existe pas de modèle écologique sans modèle urbain. De ce point de vue, la mixité des logements et des usages (activités, services publics), afin de répondre à la diversité des besoins, reste un sujet non négociable. Le modèle urbain de la mixité des logements, populations et usages est fondamental dans la vision de la Ville. Et il ne peut y avoir de modèle écologique sans modèle économique. Ce réaménagement est pétri d'investissements, il a donc besoin de financements. Les exigences peuvent se multiplier, néanmoins, sans financements, le projet ne pourra avancer. Enfin, il n'y a pas de modèle écologique sans modèle de gouvernance. La Ville n'a pas la maîtrise totale du foncier de ce périmètre composite, avec du foncier SCNF, du foncier de l'État et du foncier municipal.

Malgré son implication, la Mairie du 19e n'a pas le pouvoir de décider pour tous les partenaires, et doit composer avec leurs contraintes.

Ce réaménagement doit répondre aux exigences d'un modèle écologique, en harmonie avec le modèle urbain et les valeurs portées. Avec ces nuances, l'exécutif se ralliera volontiers au vœu amendé, tel qu'il est présenté.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu amendé est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 16 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 14 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 2 pouvoirs

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Alice TIMSIT	François DAGNAUD